

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TURBODEC-BASECOAT-LT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec N.V.
Industrieweg 10
BE- 2490 Balen
BELGIE
T +32 14 81 50 01
safety@sidec.be - www.sidec.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum , c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant l'empoisonnement : 070 245 245 (gratuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) ou, si injoignable, tél. 02 264 96 30 (tarif normal).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Contient	: dipropylene glycol diacrylate; (Hydroxyethyl)methacrylate
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les poussières. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dipropylene glycol diacrylate	N° CAS: 57472-68-1 N° CE: 260-754-3 N° REACH: 01-2119484629-21	60 – 70	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
(Hydroxyethyl)methacrylate	N° CAS: 868-77-9 N° CE: 212-782-2 N° Index: 607-124-00-X	15 – 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bisethanol	N° CAS: 3077-12-1 N° CE: 221-359-1 N° REACH: 01-2120791684-40	0,2 – 0,3	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer).
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Lavez la peau avec du savon et de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Obtenir une assistance médicale. Nettoyez les chaussures à fond avant réutilisation. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucun renseignement disponible.
Symptômes chroniques	: Démangeaison, irritation de la peau et érythème. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau, du dioxyde de carbone (CO ₂), de la poudre d'extinction sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂).
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Protection complète du corps. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations	: Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité pour d'autres spécifications.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter un vêtement de protection approprié. Assurer une ventilation d'air appropriée.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Équipement de protection	: des vêtements de protection. Gants de protection. Ecran facial. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Évacuer la zone.

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer/diluer le résidu à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. toutes contaminations.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et/ou équipé d'un revêtement intérieur. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur. Protéger contre le gel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser en espace confiné, sauf si un courant d'air frais montre/confirme que l'atmosphère n'est ni inflammable ni pauvre en oxygène.

Température de stockage : 4 – 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

TURBODEC-BASECOAT-LT	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,77 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	24,84 mg/m ³

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

TURBODEC-BASECOAT-LT	
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	2,08 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	7,24 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,66 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0034 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00034 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,034 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,034 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,00884 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0013 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

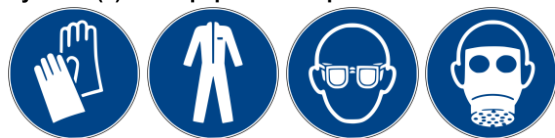
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Système clos.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection.

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		Lunettes de protection.	

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. caoutchouc nitrile $\geq 0.56\text{mm}$ (≥ 60 min). Polyéthylène. N'utiliser Latex. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Les crèmes protectrices ne sauraient remplacer les protections du corps

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains					
Type	Matériel	Pénétration	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	>0.56		

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque complet	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)		

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaunâtre.
Apparence	: limpide.
Odeur	: Ester.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les chocs et les frottements.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et acides. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone (CO et CO₂). hydrocarbures. fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

TURBODEC-BASECOAT-LT	
DL50 orale rat	3530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000
dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	
DL50 orale rat	3530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000
2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
DL50 orale rat	959 mg/kg (Rat, étude de la littérature, oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
DL50 orale rat	5564 mg/kg de poids corporel (Rat, valeur expérimentale, orale)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (24 h, lapin, mâle, valeur expérimentale, cutanée)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
pH	8,8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bisethanol (3077-12-1)

pH 8,8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

Viscosité, cinématique 9,321 mm²/s

(Hydroxyethyl)méthacrylate (868-77-9)

Viscosité, cinématique 6,4 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque une irritation de la peau,Peut provoquer une irritation des voies respiratoires,Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Pas considéré comme dangereux.
Ecologie - air : Gaz à effet de serre fluorés - (CE) N° 517/2014. Non dangereux pour la couche d'ozone.
Néant.
Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

TURBODEC-BASECOAT-LT

CL50 - Poisson [1] 1 – 10 mg/l

CE50 - Crustacés [1] 10 – 100 mg/l

CE50 - Autres organismes aquatiques [1] > 1000 mg/l

CE50 72h - Algues [1] 10 – 100 mg/l

CEr50 algues 2,2 mg/l

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)

CL50 - Poisson [1] 1 – 10 mg/l

CE50 - Crustacés [1] 10 – 100 mg/l

CE50 - Autres organismes aquatiques [1] > 1000 mg/l

CE50 72h - Algues [1] 10 – 100 mg/l

CEr50 algues 2,2 mg/l

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (96 h, Brachydanio rerio, Étude de littérature)
CE50 - Crustacés [1]	48 mg/l
CEr50 algues	100 mg/l
NOEC chronique algues	100 mg/l

(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (OCDE 203: Poisson: étude de toxicité aiguë, 96 h, Oryzias latipes, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)
CE50 - Crustacés [1]	380 mg/l (OCDE 202: étude d'immobilisation aiguë chez Daphnia sp., 48 h, Daphnia magna, système statique, eau douce, valeur expérimentale, BPL)
CEr50 algues	836 mg/l (OCDE 201: Algues: étude d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)

12.2. Persistance et dégradabilité

TURBODEC-BASECOAT-LT	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Biodégradation	> 70 (≥ 28) %

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Biodégradation	> 70 (≥ 28) %

2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
Persistance et dégradabilité	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Biodégradation	1,5 % OCDE guideline 301B - 28y

(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradabilité dans le sol: aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TURBODEC-BASECOAT-LT	
Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioaccumulation est faible.

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,28 (Experimentele waarde, EU-methode A.8: Verdelingscoëfficiënt, 24 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,01 – 0,39
Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioaccumulation est faible.

2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioaccumulation est faible.

(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
BCF - Poisson [1]	1,3 – 1,5 (Pisces, Calculated value)

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,42 (Valeur expérimentale, OCDE 107: Coefficient de partage (n-octanol / eau): méthode du flacon secoué, 25 ° C)
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

TURBODEC-BASECOAT-LT	
Coefficient d'adsorption normalisé au carbone organique (Log Koc)	1
Ecologie - sol	Mobile.

dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	
Coefficient d'adsorption normalisé au carbone organique (Log Koc)	1
Ecologie - sol	Mobile.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bisethanol (3077-12-1)	
Ecologie - sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	
Ecologie - sol	Adsorption par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
dipropylene glycol diacrylate (57472-68-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(Hydroxyethyl)methacrylate (868-77-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer les résidus solides dans un centre autorisé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisations)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste des candidats REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement sur les POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Directive COV (2004/42)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

Liste des substances cancérigènes de SZW : Aucun des composants n'est listé

Liste des substances mutagènes de la SZW : Aucun des composants n'est listé

Liste des substances reprotoxiques de SZW - Allaitement : Aucun des composants n'est listé

Liste SZW des substances reprotoxiques - Fertilité : Aucun des composants n'est listé

SZW Liste des substances reprotoxiques - Développement : Aucun des composants n'est listé

Développement

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

TURBODEC-BASECOAT-LT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.